

### L'information fournie par les banques sur leurs performances

*La communication sur les performances occupe une place significative dans les rapports annuels des grandes banques européennes. Elle s'exprime au travers des soldes intermédiaires de gestion, mais aussi par une pluralité d'indicateurs assez différents.*

**L'**ÉTUDE, RENOUELÉE CETTE ANNÉE\* des rapports annuels publiés par un échantillon de 22 des plus grandes banques européennes et américaines montre que la communication sur les performances occupe une place significative dans ces rapports.

Elle se traduit en premier lieu par la présentation de la performance financière, liée aux états financiers. Les soldes intermédiaires de gestion sont normés dans la plupart des référentiels. Mais elle présente également une pluralité d'indicateurs assez différents les uns des autres, de façon à satisfaire le plus grand nombre d'agents économiques concernés par cette information et qui n'ont pas la même vision de l'entreprise ni la même conception de sa valeur. Parmi ces agents, on trouve en effet les investisseurs actuels et potentiels et d'autres publics tels les clients, le personnel, les agents de *rating*, les autorités de tutelle réglementaires, les fournisseurs, les concurrents, etc.

Malgré leur pluralité, on peut classer ces indicateurs en trois grandes catégories des indicateurs normés comme le résultat par action ; des indicateurs choisis par le management et orientés vers la rentabilité : le *return on equity*, le *return on assets*, le coefficient d'exploitation et l'information sectorielle ; enfin, des indicateurs qui intéressent directement les actionnaires et qui mesurent la création de valeur et la performance boursière. Le capital immatériel est un indicateur complémentaire.

Exceptée la première catégorie d'indicateurs, ainsi que l'information sectorielle, les autres évoluent dans un cadre très peu normé. Les derniers textes datent de 1995 et n'exposent que des recommandations pour assurer une plus grande transparence des marchés. L'IASB s'est

en conséquence emparée du sujet et a inscrit deux projets à son programme de travail. L'un « performance financière » qui concerne l'ensemble des entreprises, tous secteurs confondus. Il vise entre autres objectifs à encadrer de manière plus étroite la présentation de la performance financière des entreprises. L'autre est relatif à la révision de la norme IAS 30 sur la présentation des états financiers des institutions financières. Pour le premier projet, le *Board* est en phase de consultations ; pour le second, un exposé sondage est prévu pour 2003.

Malgré la relative autonomie laissée aux banques, on observe des pratiques convergentes en ce qui concerne le choix des indicateurs, leur place dans les rapports annuels et l'analyse des performances par secteur. L'examen attentif des modalités de calcul détaillées dans les rapports annuels révèle qu'il existe encore quelques sources de divergences. Toutefois ces différences ne concernent plus aujourd'hui que des éléments limités qu'il est souvent possible de retraiter pour obtenir des mesures comparables. On note par ailleurs, cette année, un progrès sensible dans la diffusion d'indicateurs relatifs au capital immatériel.

#### LE RÉSULTAT PAR ACTION

La communication du résultat par action ou EPS (*earning per share*) répond à une exigence réglementaire pour l'ensemble des référentiels comptables, aussi 21 établissements sur 22 communiquent-ils ce ratio. Ce ratio est considéré comme un chiffre clé dans 14 rapports annuels et au-delà de sa simple présentation, 5 établissements en commentent l'évolution. Par ailleurs, 15 établissements fournissent le résultat dilué par action.



EVELYNE  
BESSEAU

Fondée de pouvoir  
Mazars et Guérard  
Membre de  
l'Adicecei

Pour joindre l'Adicecei,  
adresse e-mail :  
<http://adicecei.com>

\*L'information financière 2002, Les établissements de crédit, Deloitte Touche Tohmatsu, Ernst et Young, KPMG, Mazars et Guérard.

La communication sur les modalités de calcul de l'EPS diffère de manière sensible selon les établissements. Ainsi pour 81 % d'entre eux, le résultat retenu est le résultat net mais pour les 19 % restants, il s'agit d'un résultat opérationnel, hors éléments exceptionnels, amortissements des goodwill et traitement des éléments incorporels. De même, la définition du résultat dilué peut être différente d'une banque à l'autre.

#### LE *RETURN ON EQUITY* (ROE)

Le ROE demeure comme les années passées, un des indicateurs de performance les plus couramment utilisés puisqu'au niveau de l'échantillon, tous, excepté un, le communiquent dans leur rapport annuel, notamment en tant que chiffre clé (11 d'entre eux) ou dans le message du président (2 établissements).

S'il est considéré comme indispensable à la communication financière, ses modalités de calcul sont en revanche peu explicitées. On constate néanmoins pour ceux qui en font état, des pratiques convergentes, tant pour la détermination du *return* que pour le choix du poste *equity*.

En ce qui concerne le mode de détermination du *return*, 63 % des établissements retiennent le résultat net part du groupe, les autres faisant référence au résultat consolidé total. Parmi ces 63 %, la moitié utilise un résultat net part du groupe retraité. Les retraitements opérés sont dans l'ensemble relativement détaillés et sont effectués afin de mieux cerner la performance réelle.

On distingue trois grandes natures de retraitement le premier est la neutralisation des produits et charges exceptionnels (par exemple, charges de restructuration, événements non récurrents, etc.). Parmi l'échantillon examiné, quatre établissements ont corrigé l'incidence d'événements exceptionnels intervenus pendant l'exercice 2001. Le second porte sur la neutralisation des charges d'amortissement du *goodwill* et d'autres éléments incorporels et la troisième sur la prise en compte des dividendes sur actions préférentielles et des intérêts minoritaires. Comme l'année dernière, BBVA est le seul établissement à avoir adopté cette approche. Il a également, pour rester cohérent, rapporté ce « net attribuable profit » à ses fonds propres moyens totaux (incluant les intérêts minoritaires et les actions préférentielles).

Le mode de détermination de la composante *equity* n'est pas mentionné par les établissements financiers, dans 64 % des cas. Cependant on constate pour les établissements qui le

communiquent, que les composantes de l'*equity* sont généralement représentées par les capitaux propres part du groupe moyens.

#### LE *RETURN ON ASSETS* (ROA)

Le ROA mesure la rentabilité des actifs. Contrairement au ROE, il demeure un indicateur peu utilisé par les banques puisqu'il ne figure que dans neuf rapports annuels. Trois établissements complètent leur analyse par une mesure de la rentabilité des actifs pondérée par le niveau de risque encouru (*Return on risk weighed assets* ou RORWA). La composante *assets* du ROA correspond soit au total des actifs à fin 2001, soit à la moyenne totale des actifs de la période, sans toutefois que soient toujours précisées les modalités de calcul du ratio, ce qui limite la comparabilité entre établissements.

#### LE COEFFICIENT D'EXPLOITATION

Ce ratio qui rapporte le montant des charges d'exploitation aux revenus est communiqué par 19 établissements sur les 22. Huit l'intègrent parmi les « chiffres clés ». Le terme couramment utilisé par les établissements financiers est le *cost income ratio* (14 banques). Les modalités de détermination de ce ratio sont détaillées par 11 banques qui présentent les retraitements opérés. Il s'agit principalement des éléments exceptionnels, de l'amortissement du *goodwill* et des autres éléments incorporels. À ce titre, seul un établissement présente le ratio avec et sans l'amortissement du *goodwill*. On observe que ces retraitements sont aussi opérés par les établissements qui ne communiquent pas les modalités de détermination du ratio.

Au-delà du chiffrage du coefficient d'exploitation, certains établissements commentent la formation de ce ratio ainsi que son évolution, et complètent leurs analyses par un comparatif entre le coefficient d'exploitation atteint en fin d'année et l'objectif qui avait été fixé.

#### UNE ANALYSE DE LA PERFORMANCE SECTORIELLE

L'analyse sectorielle occupe depuis plusieurs années une place significative dans les rapports annuels, en donnant au-delà d'une approche globale de la banque, des indicateurs de performance par métier, gages de la pérennité et du développement de l'établissement.

**“Contrairement au ROE, le *return on assets* demeure un indicateur sur lequel les banques communiquent moins.”**

En raison du choix laissé par la réglementation, les règles de segmentation retenues par les établissements sont très hétérogènes et reflètent les modalités d'organisation des banques. On distingue une segmentation par métier ou par zone géographique, ou par entité juridique. Comme les années passées, les établissements communiquent peu leurs modalités d'établissement des résultats par métier, notamment sur les domaines sensibles constitués par l'affectation des charges générales d'exploitation, des provisions, de l'impôt et l'allocation des capitaux propres.

Du fait des obligations réglementaires prévues par l'ensemble des référentiels, 18 établissements sur 22 présentent en annexe aux comptes, une décomposition du résultat ou des soldes intermédiaires de gestion par métier. En complément, les établissements communiquent dans leur rapport de gestion une analyse commentée des résultats par secteur.

L'information sectorielle a été complétée ces dernières années par la publication d'indicateurs de performance par segment, notamment le ROE et le coefficient d'exploitation. La difficulté d'analyse de ces performances réside dans l'absence de définition des modalités de calcul de ces indicateurs par secteur et notamment en termes de fonds propres alloués.

#### DES MESURES ALTERNATIVES DE PERFORMANCE

Si la performance fait l'objet de nombreuses mesures internes, les marchés financiers, lorsque les établissements sont cotés, fournissent également des mesures de la performance, centrées sur l'accroissement des valeurs boursières. Il s'agit notamment du *total shareholder return* (TSR), de la *market value added*, ou encore de comparaison avec des indices boursiers génériques et sectoriels. Ces mesures sont en général présentées conjointement dans les rapports annuels et intégrées dans la rubrique relative à la performance du titre et, dans quelques cas, dans le rapport de gestion. 8 établissements de l'échantillon font référence au TSR, défini dans la plupart des cas comme la différence entre la valeur de marché actuelle de l'entreprise et la valeur historique du capital investi par l'actionnaire dans cette entreprise.

Si la mesure de la performance est représentée par le rendement de l'action, elle l'est aussi par la valeur même du titre. Aussi, tous les établissements de l'échantillon font-ils référence à l'évolution de leur cours de bourse sur l'exercice, avec mention au minimum des cours plus

haut, plus bas et de la moyenne observée sur l'exercice. 16 d'entre eux présentent également une analyse comparative par rapport à l'évolution globale de leurs marchés domestiques. 5 d'entre eux affinent cette analyse comparative en positionnant l'évolution de leur cours par rapport à un indice boursier spécifique au secteur bancaire.

La création de valeur actionnariale est un indicateur de performance interne distinct de la mesure de performance boursière, fondé sur le principe selon lequel le capital a un coût correspondant au coût d'opportunité d'un placement alternatif et de même niveau de risque. Dès lors, il est généralement admis qu'une entreprise crée de la valeur si la rentabilité des capitaux investis est supérieure au coût des capitaux engagés, et qu'elle en détruit dans le sens inverse. La communication sur ce thème s'est développée ces dernières années. Elle est pratiquée par 11 établissements de l'échantillon (soit 50 %), ce qui confirme la progression déjà constatée l'année dernière où 8 établissements étaient concernés, contre 4 en 1999. Pour les établissements qui communiquent sur la création de valeur, celle-ci correspond toujours à un objectif de gestion et est, par conséquent, liée à la stratégie de l'entreprise.

#### LE CAPITAL INTELLECTUEL

Le capital intellectuel est une notion qui fait l'objet d'un développement de plus en plus détaillé dans les rapports annuels. Il s'agit pour les établissements de crédit d'identifier et d'évaluer les éléments incorporels qui contribuent aux performances. L'information se structure principalement autour de trois grands thèmes retenus par l'IFAC : le capital humain, le capital organisationnel, et le capital relationnel.

Concernant les ressources humaines, une banque présente une page qui y est spécialement dédiée. L'analyse porte sur trois ans et permet d'obtenir une information assez complète sur la compétence des collaborateurs.

Concernant le capital organisationnel, les banques proposent maintenant une bonne présentation du contrôle interne et des modèles économiques destinés à appréhender le risque.

S'agissant du capital intellectuel, les établissements sont plus discrets. La grande majorité ne communique pas d'éléments portant sur les caractéristiques socio-économiques de leurs clients. Une banque de l'échantillon propose les résultats d'une enquête de satisfaction effectuée auprès de ses clients. ■